

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 11 avril 2022.

**CE-2021-417-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la résiliation du contrat MAS-2022-2388 octroyé à **TRICENTRIS – TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION**, d'un commun accord avec cette dernière, devant débiter le 15 avril 2022 suivant la résolution numéro 156-03-2022 du conseil municipal du 14 mars 2022.

**QUE** le contrat de gré à gré soit octroyé à **TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ** (« La Coop ») pour les services de tri, de conditionnement et de mise en marché des matières recyclables, au prix du contrat de service, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, soit une somme totale de 534 717,31 \$, taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE** le *Contrat de membre utilisateur* et le *Contrat de service* à intervenir avec La Coop soient approuvés.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *Contrat de membre utilisateur* afin de procéder à l'adhésion à titre de membre de La Coop, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document y afférent.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le *Contrat de service* à intervenir avec La Coop dans le cadre dudit octroi de contrat de gré à gré, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document y afférent.

**QUE** la Direction des travaux publics soit mandatée afin d'assurer la gestion dudit *Contrat de service*.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CE-2021-417-REC**  
**Page 2**

**QUE** le tout soit conditionnel à ce que la Ville de Mascouche procède également à la résiliation du contrat MAS-2022-2388.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 11 avril 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. F. Milot', is written over the printed name of the greffier.

**GREFFIER**

## 7.1

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l’environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	11 avril 2022 (CE spécial)
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 avril 2022
<b>Objet</b>	Signature d'un contrat de membre et de service pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables en gré à gré avec la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour une dépense de 534 717,31 \$ tti.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Ville de Terrebonne à résilier le contrat MAS-2022-2388 octroyé par appel d'offres public le 14 mars 2022 à Tricentris TRI Transformation Sensibilisation qui devait débuter le 15 avril 2022 suivant la résolution du conseil municipal 156-03-2022;

D'autoriser l'adhésion et la signature du contrat de membre à la Coopérative de solidarité de Tricentris TRI Transformation Sensibilisation et d'autoriser la signature contrat de membre;

D'autoriser la signature un contrat de service pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables en gré à gré avec la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour une dépense de 534 717,31 \$ tti et de mandater la Direction des travaux publics pour en assurer la gestion;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel;

Le tout conditionnement à ce que la Ville de Mascouche procède également à la résiliation du contrat MAS-2022-2388 puisque nous sommes liés dans l'attribution du contrat faisant partie du même lot.

**Signataire :**



**Alain Marcoux**

2022.04.07

16:30:44 -04'00'

**Alain Marcoux**  
**Directeur général**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l’environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	11 avril 2022 (CE spécial)
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	11 avril 2022
<b>Objet</b>	Signature d'un contrat de membre et de service pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables en gré à gré avec la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour une dépense de 534 717,31 \$ tti.

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Direction générale à résilier le contrat MAS-2022-2388 octroyé par appel d'offres public le 14 mars 2022 à Tricentris TRI Transformation Sensibilisation qui devait débuter le 15 avril 2022 pour une dépense de 606 143,43\$ tti;

D'autoriser la Direction générale à adhérer en tant que membre à la Coopérative de solidarité de Tricentris TRI Transformation Sensibilisation et d'autoriser la signature contrat de membre;

D'autoriser la Direction générale à signer un contrat de service pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables en gré à gré avec la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour une dépense de 534 717,31 \$ tti et de mandater la Direction des travaux publics pour en assurer la gestion;

Le tout conditionnement à ce que la Ville de Mascouche procède également à la résiliation du contrat MAS-2022-2388 puisque nous sommes liés dans l'attribution du contrat faisant partie du même lot.

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
**Alain Marcoux**  
**Directeur général**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	11 avril 2022 (CE spécial)
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	11 avril 2022
<b>Objet</b>	Signature d'un contrat de membre et de service pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables en gré à gré avec la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour une dépense de 534 717,31 \$ tti.

### CONTENU

#### Mise en contexte

Pour donner suite à des obligations juridiques et gouvernementales, la Ville de Terrebonne a dû procéder par appel d'offres public pour obtenir des services de tri, conditionnement et mise en marché des matières recyclables. À l'automne 2021, la Ville de Terrebonne a adhéré au regroupement des villes de la Couronne Nord pour l'octroi d'un contrat commun. Le conseil municipal a d'ailleurs confirmé, le 14 mars dernier, l'octroi du contrat à Tricentris.

De son côté, Tricentris a poursuivi des démarches afin de modifier ses statuts et règlements dans l'objectif de pouvoir signer des ententes en gré à gré avec les villes membres. Le 25 mars dernier, Tricentris a fait l'annonce du changement de sa constitution en passant d'un OSBL à une coopérative de solidarité et a déposé une proposition d'entente à la Ville de Terrebonne.

Après analyse, l'adhésion à la coopérative de solidarité est plus avantageuse que le contrat octroyé par appel d'offres public.

#### Historique des décisions

- 14 mars 2022 : CM-156-03-2022 et 9 mars 2022 : CE-2022-221-REC  
Octroi d'un contrat par appel d'offres public à Tricentris TRI Transformation Sensibilisation

- 17 janvier 2022 : Signature de l'entente intermunicipale « Pour l'élaboration et la publication d'appel d'offres public conjoint pour l'adjudication du contrat visant le tri et le conditionnement des matières recyclables d'avril 2022 au 31 décembre 2024 »;
- 29 novembre 2021 : CM-724-11-2021 et 27 octobre 2021 : CE-2021-1156-DEC  
Autorisation de joindre le regroupement et de confier le processus d'appel d'offres à la Ville de Mascouche.

## Description

N/A

## Justification

En vertu de la Loi sur les cités et villes, l'article 573.3 au paragraphe 2.2 prévoit que la Ville peut conclure un contrat de gré en gré avec une coopérative de solidarité qui respecte les modalités qui sont prévues à ce paragraphe. Ceci est confirmé par l'avis juridique de M. Jean-Sébastien Boudreau de la Direction du greffe et affaires juridiques.

## Aspects financiers

Les documents d'appel d'offres MAS-2022-2388 ont été publiés sur SEAO du 13 janvier au 17 février 2022 et un seul soumissionnaire a déposé une offre pour le lot #1 de la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche.

	Prix 2022 tti	Total 15 avril 2022 au 31 décembre 2024 tti
Appel d'offres public MAS-2022-2388 Tricentris	159 644 \$	606 143,43 \$
Gré à gré Coopérative de solidarité Tricentris	137 094 \$	534 717,31 \$

L'offre de la coopérative de solidarité permet une économie substantielle pour la Ville de Terrebonne. Par ailleurs, d'autres éléments financiers importants sont à considérer, tels que le partage de risques qui était présent avec la formule d'appel d'offres, ce qui aurait pu entraîner des montants supplémentaires à verser chaque année lorsque les marchés de vente des matières sont en dessous d'un certain seuil.

L'autre élément est le service aux membres de la coopérative de solidarité qui donne accès au programme d'amélioration de la performance. Celui-ci prévoit l'octroi d'un montant d'environ 60 000 \$ annuellement pour la mise en place de la patrouille environnementales notamment.

L'entente est d'une durée de 2,7 ans débutant le 15 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un montant total de 534 717,31 \$ incluant les taxes.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Signature du contrat de membre et signature d'un contrat de service par la Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique;
- Début du contrat : 15 avril 2022;
- Gestion et suivi du contrat de 2,7 ans par la Direction des travaux publics.

## PIÈCES JOINTES

- Fiche financière pour la coopérative de solidarité Tricentris TRI Transformation Sensibilisation;
- Avis juridique de M. Jean-Sébastien Boudreau, Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Proposition de Tricentris TRI Transformation Sensibilisation :
  - Règlement de régie interne,
  - Règlement sur la médiation des différends,
  - Contrat de membre 2022-2024,
  - Contrat de service 2022-2024;
- Résolution du conseil municipal 156-03-2022;
- Résolution du comité exécutif CE-2022-221-REC.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de  
Geneviève Rivard  
Date : 2022.04.07 15:20:34  
-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Geneviève Rivard, coordonnatrice**  
**Bureau de l'environnement et de la**  
**transition écologique**  
**Direction générale**

Endosseur :

\_\_\_\_\_  
**Alain Marcoux, directeur général**  
**Direction générale**

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :



Alain Marcoux  
2022.04.07  
16:31:40 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Alain Marcoux, directeur général**  
**Direction générale**